

Je fais observer à la ministre qu'en modifiant le mandat et la description des responsabilités de la Société Radio-Canada, on a émasculé cette responsabilité particulière. Il est prévu dans le projet de loi que, dans le cadre de la politique canadienne de radiodiffusion, «la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait à la fois être variée et aussi large que possible en offrant un équilibre entre l'information et le divertissement». Le gouvernement a retiré l'édification, responsabilité importante, du mandat de la Société. Le projet de loi précise que le système devrait refléter les régions au lieu d'indiquer que chaque région devrait avoir un rôle à jouer.

À la suite des compressions gouvernementales, le service de Radio-Canada aux régions a été réduit de 28 p. 100. Même la hausse de 35 millions par an accordée à la Société ne compensera pas ces compressions des conservateurs.

Le projet de loi C-136 affaiblit encore plus le mandat de la Société Radio-Canada d'offrir des émissions régionales. La loi de 1968 exigeait de la Société qu'elle réponde aux besoins spéciaux des régions géographiques. Aujourd'hui les conservateurs demandent seulement à Radio-Canada de faire connaître le pays et ses régions à des auditoires nationaux et régionaux. Il s'agit d'une différence importante au niveau des responsabilités et de l'exploitation.

D'autres groupes avec lesquels je me suis entretenue sont très préoccupés par la politique qui ne fait pas de distinction entre les émissions produites au Canada et les émissions canadiennes produites au Canada. Il y a une très grande différence. L'émission *Night Heat* est un bon exemple. Elle témoigne d'une transition vers un système nord-américain de radiodiffusion que nous devons examiner très attentivement durant notre analyse des répercussions du projet de loi.

On propose de modifier l'exigence voulant que chaque radiodiffuseur offre surtout des émissions de nature canadienne. Par conséquent, le CRTC pourrait abaisser ses critères et exiger moins que 50 p. 100 de contenu canadien des radiodiffuseurs sans enfreindre la loi. Dans la description de la S.R.C., il n'est plus question que d'émissions «typiquement» canadiennes. Ces descriptions sont d'une importance fondamentale. Contrairement à nos espérances, le projet de loi ouvre la porte toute grande à une américanisation du système de radiodiffusion canadien.

On a modifié le mandat de la S.R.C. en n'exigeant plus que sa programmation atteigne un juste équilibre entre l'information, le divertissement et l'éducation. Il ne reste plus que les dimensions information et divertissement. Des émissions radiophoniques comme *Ideas*, *Quirks & Quarks* et *Arts National* et des émissions de télévision comme *Man Alive* et *The Nature of Things* n'attirent peut-être pas les vastes auditoires nécessaires pour décrocher les premières cotes d'écoute, celles qui permettent d'exiger gros des commanditaires, mais c'est le genre d'émissions qui ont fait de la S.R.C. une télévision unique et lui ont donné une réputation enviable. Le service de télévision parallèle est très mal défini.

Le projet de loi comporte beaucoup d'aspects positifs. Il couvre des secteurs qui nécessitaient une intervention. Le gouvernement a été bien inspiré d'en écarter la technologie.

Cependant, certains aspects nous amènent à nous poser des questions sur les liens entre la loi sur le libre-échange et le loi

sur la radiodiffusion. A mon avis, ces questions pourraient être examinées avec une extrême minutie.

[Français]

... sous la loupe pour nous assurer que le but visé par la ministre soit réalisé, que le but visé par notre Comité soit réalisé, que le but visé par tous les regroupements qui sont venus témoigner devant nous, devant le Comité Caplan-Sauvageau, soit vraiment réalisé et c'est celui d'augmenter le contenu canadien tout au long de la journée de la radiodiffusion pour que nos enfants, à l'avenir, sachent qui ils sont et pourquoi ils le sont.

• (1620)

[Traduction]

J'espère que les audiences du comité se dérouleront dans un climat positif et que nous prendrons en considération les idées que j'ai exprimées aujourd'hui. Elles ne sont pas uniquement les miennes, mais celles de personnes qui ont étudié le projet de loi, qui ont contribué à son élaboration et qui en sont généralement satisfaites, sauf pour ce qui est des exceptions que j'ai portées à l'attention de la ministre ces 37 dernières minutes.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, en ma qualité de critique des communications et de la culture pour le compte du Nouveau parti démocratique, je suis ravi de donner mon avis sur le projet de loi C-136, et de répondre au discours de la ministre et de ma contrepartie libérale. Le problème fondamental de la diffusion canadienne découle du fait que le secteur public reçoit des subventions nettement insuffisantes et que le secteur privé ne fait pas son travail. Mon discours pourrait se résumer à ces quelques mots. Tout le reste porte sur des détails qui sont tout de même importants.

Je le répète: le secteur public ne reçoit pas suffisamment de subventions sous l'actuel régime. Je songe à Radio Canada. Le secteur privé, c'est-à-dire toutes les stations de télévision et de radio privées, surtout les stations de télévision, ne font pas leur travail. Elles ne produisent pas d'émissions de qualité. Il s'agit de savoir à présent si ce projet de loi changera quoi que ce soit à cette situation. Je crains que non, en dépit de tous les beaux discours dont il a fait l'objet.

Comme l'a expliqué la ministre à juste titre, ce projet de loi est le premier changement d'envergure que nous apportons à la Loi sur la radiodiffusion depuis 1968. L'utilité de ce changement ne fait aucun doute et cela, la ministre l'a également dit. Tout d'abord, pour des raisons technologiques, des changements s'imposent. L'évolution de la technologie de la distribution et de la production depuis 1968 a été vraiment extraordinaire. Mais l'adoption d'une nouvelle loi et d'une nouvelle politique a été rendue tout aussi importante et essentielle par ce que l'on pourrait qualifier de crise dans la radiodiffusion canadienne. Cette crise a fait l'objet de nombreux rapports commandés par l'État. Si nous les empilions, nous pourrions échaffauder une colonne qui atteindrait le plafond. Ainsi, j'ai en main deux de ces rapports, le Rapport Caplan-Sauvageau et le rapport du comité permanent des communications et de la culture. On y fait état de la crise contemporaine dans le secteur de la radiodiffusion, crise qui n'est pas imputable qu'à la nouvelle technologique. La ministre a parlé des satellites et de la câblodistribution que nous n'avions pas en 1968. Il s'agit d'une